



**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 23 AVRIL 2018**

Service Assemblée

SOMMAIRE

CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Participants	p 3
Prochaine Assemblée Générale.....	p 32
Présentation du Centre Paul Roubier.....	p 4
Adoption du PV de l'AG du 19 mars 2018 : vote	p 6
Réorganisation de la gouvernance d'EM Lyon : vote	p 6
Alignement de la durée des baux à construction consentis à SCIC Habitat à Ecully : vote	p 18
Forum de l'international	p 20
PLU de Chaponost : vote.....	p 23
Informations du Président et des Présidents de Délégation.....	p 28

PARTICIPANTS

Membres élus présents :

Mesdames et Messieurs Guy BACULARD, Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Nathalie BOBIN, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Pierre CHAMBON, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Jocelyne CORNEC, Christophe CROZIER, Anne DAMONT, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Marie-Claude FOUCRE, Évelyne GALERA, Édite GALLAND, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Annabelle GRECO JAUFFRET, Jérôme GRENIER, Patricia GROS MICOL, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Claire-Lise JUVIGNARD, Pierre LARDON, Daniel LOCTIN, Sylvie MADAMOUR, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, François MEON, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Patrick PARAT, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Luc PELEN, Céline PELESZEZAK, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Régis POLY, Yves POMMIER, Nathalie PRADINES, Thierry RAEVEL, Jean-Jacques REY, Denise ROMESTANT, Thomas SAN MARCO, Sophie SOURY, Philippe VALENTIN, Hélène VILLARD.

Membres associés présents :

Mesdames et Messieurs Frédéric ADRIAENS, Romain BOUCAUD MAITRE, Jean-Michel COQUARD, Philippe DALAUDIERE, Jean-Cyril DESCOMBES, Jacques DESCOURS, Véronique DUPRE, Dominique GIRAUDIER, Hervé MARIAUX, Philippe MONTCHALIN, Michel PERROUD, François ROYER, André TIXIER.

EXCUSES

Les Membres élus excusés sont :

Mesdames et Messieurs David BALDINI, Denis BANCEL, Isabelle BLACHON, Anne-Claire BONNET, Daniel BUGUET, Bérangère CHARBONNIER, Florence DE MOURGUES, Marie-Claude DESBENOIT, Sylvie DU PARC MASSU, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Eric GARCIN ; Frédéric JACQUIN, Marie KALAI, Francis KESSOUS, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Christian MISSIRIAN, Jean MOUGIN, Gilles RENAUD, Claude RISAC, Daniel VILLAREALE.

Les Membres associés excusés sont :

Mesdames et Messieurs Thibault AUFORT, Jihade BELAMRI, Jean-Louis DANJOUX, Georges HALLARY, Brice LE CORRE, Sylvain OGIER, Denis OLIVIER, Philippe ROVERE, Ronald SANNINO, Bruno TARLIER.

ACCUEIL

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier COPPENS, Chargé de mission au Service Economique, Proximité et Territoires à la DIRECCTE ; Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône ; Monsieur Edouard TREPPOZ, Directeur du Centre Paul ROUBIER ; Monsieur Bernard BELLETANTE, Directeur Général EM LYON Business School.

Présentation du Centre Paul Roubier

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Edouard TREPPOZ.

Edouard TREPPOZ remercie le Président IMBERTON et salue les élus. C'est un honneur et un plaisir d'être présent au sein de cette Assemblée Générale pour présenter le Centre Paul Roubier. Il remercie particulièrement Hervé MARIAUX, administrateur du Centre Roubier, qui œuvre de manière très efficace et énergique pour renforcer cette symbiose entre la CCI et l'université.

Préambule des statuts de l'Association créant le Centre Paul Roubier sous la double tutelle de la CCI et de l'Université de Lyon en 1972 :

« Engagée dans une compétition internationale de plus en plus active, l'industrie française ne peut poursuivre son développement qu'à condition d'innover ... La protection des innovations devient ainsi l'un des moyens essentiels de la politique industrielle ... conscientes de la nécessité de susciter une meilleure symbiose entre la recherche

juridique et la technique industrielle en constante évolution, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Université ont résolu d'engager une action commune. »

Depuis bientôt cinquante ans, cette action commune se développe avec le Centre Paul Roubier autour de la formation et de la recherche en propriété intellectuelle. (<http://www.paulroubier.com/>)

Depuis sa création, le Centre Paul Roubier est devenu un acteur de premier plan en France, mais aussi au-delà, en matière de formation et de recherche en propriété intellectuelle.

Dans le cadre de la formation, le Centre a mis en place un cycle de formation d'une année composée de huit modules pour quinze journées de formation. Il est possible de suivre l'intégralité du cursus ou simplement certaines journées selon ses besoins.

Dans le cadre de la recherche, le Centre organise régulièrement des colloques sur des sujets d'actualité en lien avec la propriété intellectuelle. Ainsi, le 6 juin 2018 à l'Université de Lyon 3, une journée entière réunira des industriels, des praticiens du droit pour discuter de la nouvelle réglementation en matière de secrets d'affaires.

La volonté du Centre Paul Roubier, avec ses administrateurs élus de la CCI, est de pouvoir accompagner au plus près les entreprises en matière de propriété intellectuelle. Le Centre Paul Roubier doit être à vos côtés pour sécuriser les actifs immatériels. Notre formation doit être le reflet de vos besoins et de vos problématiques. Telle est notre mission justifiant cette symbiose entre la recherche juridique et la technique industrielle. Elle est plus que jamais d'actualité !

Florence BOUVIER gère le Centre Paul Roubier et se tient à la disposition des élus pour leur répondre. Pour n'importe quelle question en lien avec la propriété intellectuelle, le Centre Paul Roubier dispose d'experts reconnus au niveau national, européen, voire mondial et forme depuis 50 ans les meilleurs praticiens.

Edouard TREPPOZ remercie l'assemblée pour son écoute.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à Edouard TREPPOZ de préparer un document de synthèse, tout le monde étant confronté aux problèmes évoqués.

Il demande s'il y a des questions.

Jean-Michel JOLY demande si la formation dispensée est diplômante.

Edouard TREPPOZ précise que la formation n'est pas encore diplômante. Il est possible de prendre à la carte un module en particulier en fonction d'un besoin spécifique identifié ou de suivre le cycle complet de formation non diplômante. La réflexion est à mener.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que Hervé MARIAUX est le correspondant de la CCI au sein du Centre Paul ROUBIER.

Adoption du Procès-verbal de l'AG du 19 mars 2018 (Article 32 du règlement intérieur)

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de l'AG du 19 mars 2018. Dans la mesure où il n'y en a pas, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Réorganisation de la gouvernance d'EM Lyon

Le Président Emmanuel IMBERTON salue Bernard BELLETANTE. Avant de lui laisser la parole, il souhaite introduire le sujet de la réorganisation de la gouvernance d'EM Lyon.

Le monde des Business School est particulièrement chahuté dans la mesure où une majorité d'entre elles sont issues du monde consulaire qui vit des moments compliqués avec notamment la réduction des ressources fiscales. Mais aussi parce que le business est devenu mondial, parce qu'il est très concurrentiel et que chacun souhaite développer sa croissance.

Il tient tout d'abord à saluer l'excellent travail effectué par Bernard BELLETANTE et ses équipes depuis quatre ans qu'il est à la tête d'EM Lyon. Le développement de l'école a été exceptionnel, le chiffre d'affaires passant de 40 à 100 M€, avec la création de plusieurs campus. Ainsi, aujourd'hui EM Lyon rayonne à Casablanca, Shanghai, Paris, Saint-Étienne et bientôt en Inde.

Cette croissance s'est faite sous la contrainte notamment des réductions de ressources, la CCI répercutant la baisse de ses ressources fiscales à EM Lyon. C'est ainsi que EM Lyon

depuis quelques années paie un loyer de 3 M€ et s'est vue progressivement supprimer la subvention de la CCI à hauteur de 3 M€ par an, soit 6 M€ en moins.

La CCI Lyon Métropole est la seule en France à avoir été aussi loin en décidant que son école vive sans l'appui permanent de son actionnaire. Et cela a été possible grâce au développement de l'école, sous l'impulsion de Bernard BELLETANTE.

Le développement de l'école a amené à se poser la question du site, celui d'Ecully n'étant plus adapté. Ce sujet a régulièrement été à l'ordre du jour depuis une dizaine d'années au sein de la CCI, mais il n'avait pas été possible jusque-là de sortir ce projet, les prédécesseurs des élus considérant que le tènement immobilier d'Ecully devait payer le futur site.

Compte tenu de tous ces éléments : nouveau campus à construire, diminution des ressources fiscales des CCI, le fait que le monde de l'éducation est en train de changer, la CCI et l'école ont été amenées à réfléchir sur le futur modèle que pourrait avoir EM Lyon et sur le lien à venir entre l'école et la CCI, selon trois possibilités :

- Rester un service consulaire (mais c'est de moins en moins le cas).
- Garder une association loi 1901, avec toutes les contraintes liées à l'utilisation de cette structure.
- Entrer dans le cadre de la loi promulguée il y a deux ans sur les grandes écoles, celle-ci permettant que les écoles puissent avoir le statut de société anonyme, mais de façon très restrictive. En effet, cette société ne pourra pas verser de dividendes et les CCI doivent rester majoritaires. Mais dans ce cadre, très peu d'investisseurs sont intéressés à entrer dans une structure où l'on sait que l'on n'aura jamais de distribution de dividendes.

Toutefois, le Président Emmanuel IMBERTON a une solution à proposer. Il laisse Bernard BELLETANTE la présenter.

Bernard BELLETANTE salue le Président IMBERTON et les élus. Il souligne tout d'abord qu'il vient de vivre quatre années d'un intense plaisir à EM Lyon, ceci étant notamment dû à une grande proximité avec les équipes.

Son premier challenge a été financier. En 2014, l'école accusait un résultat net à – 2 M€ et si l'on ajoute à cela l'absence de loyer et la subvention de 3 M€, cela représente – 8 M€ de résultat net pour l'école, pour un chiffre d'affaires de 40 M€. Plus de 10 % de l'activité était

en perte, il fallait donc sortir de cette situation. Cela a été possible par la croissance et aujourd'hui l'école approche les 100 M€ d'activité avec un résultat net de + 4,5 M€, absorbant le changement de modèle financier. Il a fallu définir une stratégie de redéfinition de l'offre, y compris sur le plan immobilier. Les nouveaux locaux sont plus adaptés à une éducation dite numérique et ces investissements ont permis d'avoir une stratégie de prix plus agressive. Il est à souligner que le chiffre d'affaires a été doublé, avec le même nombre de collaborateurs.

L'école s'est orientée vers d'autres sites dont celui de Saint-Étienne. Bernard BELLETANTE est très fier d'avoir développé ce très beau campus et le programme Bachelor en cours fonctionne bien. Un campus a également ouvert à Paris, où l'on est déjà trop à l'étroit ; Casablanca et Shanghai où il a été mis en place un modèle de développement des compétences dans ces pays. Il était réalisé 300 000 € d'activité à l'international en 2014 contre 11 M€ cette année et l'objectif est de doubler ce chiffre dans les trois ans à venir. Les hubs de Casablanca et de Shanghai s'adressent à toute la zone ; à Casablanca l'école travaille avec huit pays africains et 18 nationalités.

Autre élément marquant pour l'école : la modification des parcours. Il y a 25 ou 30 ans, on ne pensait pas que l'école deviendrait un éditeur ou un libraire, l'école utilisait les livres, les bibliothèques pour construire ses programmes de formation. Aujourd'hui, ce ne sont pas les outils qui vont faire le programme, mais c'est la façon dont on utilise ces outils, gratuits ou pas, pour proposer une formation plus adaptée aux exigences. À titre d'exemple, pour suivre le MBA d'EM Lyon, il y a quelques années il fallait attendre la rentrée de septembre. A présent, il est possible de démarrer à tout moment. Mais cela passe par une remise en cause totale des habitudes quand il y avait une rentrée par an, suivie du séminaire d'intégration.

L'école EM Lyon grandit à la vitesse de sa capacité d'autofinancement ; elle travaille avec ses administrateurs membres de la CCI, les équipes de la CCI pour définir comment inscrire l'école dans une perspective dynamique, mais aussi de stabilité actionnariale au moment où elle va déménager vers Gerland.

Bernard BELLETANTE remercie l'Assemblée pour son écoute.

Nicolas BONNET décrit ensuite le processus engagé.

Les constats :

- business model en très forte croissance ;
- plan stratégique Early Makers 2023 ambitieux ;
- projet immobilier majeur avec le déménagement sur Gerland à horizon 2022.

Toutefois, le schéma actuel de gouvernance via une structure associative a atteint ses limites et ne permet pas d'envisager une croissance dans les meilleures conditions, raison pour laquelle il est envisagé de s'orienter sur une gouvernance plus claire et de doter la structure de capitaux propres significatifs.

Pour mémoire, l'AESCRA, association qui porte EM Lyon, comprend un certain nombre de partenaires avec 16 membres dont la CCI Lyon Métropole qui compte 6 membres qui disposent d'un droit de vote double. Cela assure, avec 12 voix sur 22, la majorité de la CCI Lyon Métropole sur la gouvernance de l'association EM Lyon. Ce modèle juridique a été constitué en 1962.

La CCI maîtrise l'AESCRA à ce jour, ayant la majorité de voix au conseil, mais il s'agit de passer par une détention indirecte via une société que la CCI créerait, société holding qui dirigerait l'association AESCRA. Cela permettra de renforcer et pérenniser la gouvernance de la CCI, passant d'une gouvernance associative à une gouvernance actionnariale. Dans une gouvernance actionnariale, c'est bien la personne physique ou morale qui détient le plus d'actions qui assure réellement la gouvernance alors que dans une structure associative, il n'y a pas de part en tant que telle.

Les objectifs :

- Avoir un modèle de société dans lequel les investissements réalisés par la CCI auront enfin une valeur, une association n'ayant pas de valeur, pas de capital. Ainsi, la valeur apportée par la CCI sera matérialisée par des capitaux propres.
- Accompagner le développement de l'école, en la dotant de capitaux propres significatifs et nécessaires pour accélérer son développement, en y adjoignant une base financière solide en apportant l'immobilier de Gerland alors que jusqu'à présent l'immobilier est bien propriété de la CCI, mais n'est pas inclus dans l'ensemble.
- Avoir un modèle permettant de futurs partenariats afin de développer l'actionnariat et la croissance externe.

Cette évolution va se passer en deux étapes clés :

- création par la CCI Lyon Métropole d'une SA Early Makers group, à directoire et conseil de surveillance avec deux actionnaires dont majoritairement la CCI Lyon Métropole pour la plus grande part et une participation des salariés de EM Lyon sur une part à déterminer et selon des modalités à définir. Le capital initial de 50 000 € sera rapidement appelé à évoluer compte tenu des enjeux décrits.
- modification du contrôle de l'AESCRA, passant de 16 à 4 membres dont la CCI qui passera de 6 à 1 membre. On garde ce lien direct de la CCI dans l'AESCRA pour garder cette appellation d'école consulaire qui permet à EM Lyon de rester une école supérieure technique privée et donc d'avoir en termes d'accréditation plus de simplicité vis-à-vis des autorités du Rectorat. Et il sera créé un nouveau collège de trois membres désignés par le conseil de surveillance de la nouvelle structure SA Early Makers group que la CCI Lyon Métropole va constituer.

Ce changement de contrôle nécessite une consultation du comité d'entreprise de l'AESCRA saisi le 12 avril dernier.

Cette structure avec conseil de surveillance et directoire a été choisie pour garder une unité forte avec l'AESCRA. Le président du conseil de surveillance Early Makers group sera également président du conseil d'administration de l'AESCRA et le président du directoire qui assure les fonctions opérationnelles sera le directeur général de l'association AESCRA. L'AESCRA est conservée sous le statut associatif notamment pour la perception de la taxe d'apprentissage qui ne peut être dévolue qu'à une association.

Le futur schéma de gouvernance sera donc le suivant : la CCI détient 95 % de la SA Early Makers group, les 5 % autres seront la part réservée aux salariés de EM Lyon. La CCI conserve son rôle direct auprès de l'association AESCRA et la SA Early Makers group détenue à 95 % par la CCI contrôle l'AESCRA.

Sous l'AESCRA, on a la filiale CDME qui existe déjà, filiale à 100 % de l'AESCRA, et qui porte la formation continue de EM Lyon. Puis on trouve à côté la SCI Gerland qui portera le projet d'implantation à Gerland et qui sera détenue majoritairement par CDME et plus modestement par l'AESCRA à hauteur de 5 %. Ce découpage permettra, l'AESCRA ayant un peu de trésorerie, de mettre en place un système de compte courant permettant de financer une partie des travaux liés à l'opération de Gerland.

Les documents de consultation ont été remis aux instances représentatives du personnel de l'AESCRA le 12 avril. Ce jour, 23 avril, l'Assemblée Générale de la CCI acte la création de la SA Early Makers group à conseil de surveillance et directoire. Fin mai le comité d'entreprise de l'AESCRA rendra son avis. Pendant ce temps court le délai de deux mois, cette décision portant création et constitution d'une participation de la SCI soumis à l'approbation du préfet pour la validation de la délibération.

Et à partir de fin juin, le conseil d'administration de l'AESCRA convoquera une AGE pour transformer la structure de gouvernance avec le passage de 16 à 4 membres et procéder à la signature des statuts de la SA Early Makers group.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que la CCI va voter ce jour l'acte fondateur de la SA Early Makers group et devra dans les mois à venir compléter l'évolution de cette structure pour capitaliser l'école pour faire face à son développement. À travers ces éléments, la CCI construira la deuxième étape afin d'avoir une structure simplifiée au-dessus de Early Makers pour pouvoir demain faire face à toutes les situations.

Si demain l'école a besoin de faire de la croissance externe et de *s'hybrider*, cette structure le permettra.

Bernard BELLETANTE ajoute que les métiers des entreprises sont de plus en plus transversaux par rapport à ce que l'on a connu il y a 20 ans. Pour exemple, l'industrie numérique, l'intelligence artificielle, domaines dans lesquels si on ne forme que des gens au commerce, à la comptabilité ou aux ressources humaines, sans les former aux grands enjeux scientifiques et industriels, les collaborateurs ne comprendront pas ce qui est en train de se passer ; c'est ce que l'on appelle l'hybridation. La France a assez peu d'ingénieurs managers ou de managers ayant une véritable connaissance des grands enjeux industriels et l'une des opérations de croissance externe vise à se rapprocher d'une école d'ingénieurs ayant notamment une domination sur la dimension numérique et intelligence artificielle.

Mais on peut aussi se poser la question du droit. Pendant de très nombreuses années, les juristes n'avaient pas de problème d'emploi, or aujourd'hui cela devient difficile. En effet, l'université forme des juristes très franco-français sur le droit français, mais sur tout ce qui concerne le droit de la propriété intellectuelle, le droit sur les données, le droit du numérique, il faudrait que EM Lyon développe une expertise sur ce droit adapté aux affaires dans un monde numérique.

Ces deux exemples démontrent la nécessité d'avoir des financements pas simplement issus de la capacité d'autofinancement de l'école.

Nicolas BONNET ajoute que la SA Early Makers sera à terme la holding de l'ensemble. La vocation à terme est que CDME, filiale à 100 %, soit remontée au niveau de la SA Early Makers, comme la SCI qui va mener l'opération sur Gerland et que l'on ait en lien direct sous cette holding la formation initiale – AESCRA, la formation continue – CDME et l'immobilier. Cela représente le triptyque complet de l'ensemble de ce qu'est EM Lyon et cela permettra d'avoir ce contrôle direct et un ensemble de flux financiers nécessitant l'ensemble des capitaux propres. Après cette étape qui prendra un peu de temps de par les contrôles juridiques et fiscaux, l'étape ultime sera de constituer le groupe Early Makers group.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Guy BACULARD souligne que l'Étudiant a décerné à la Métropole de Lyon le prix de la Métropole la plus attractive pour les étudiants et il pense que l'EM Lyon n'est pas complètement étrangère à ce classement. Il est important de remettre en perspective l'excellence de l'enseignement lyonnais à travers ce que la CCI porte depuis quelques années.

Par ailleurs, l'EM Lyon est à ce jour dans le top 5 des grandes écoles de management françaises et si l'on se projette à 10 ans, il demande quel est le niveau d'ambition et jusqu'où il est envisagé de porter l'école. Mais également, quelle taille critique est nécessaire pour réaliser cette ambition.

Pour Bernard BELLETANTE, l'objectif est d'abord que EM Lyon existe toujours dans 10 ans et apparaisse toujours en Europe et dans le monde parmi les meilleures.

EM Lyon a pour objectif de détenir les trois accréditations mondiales : EQUIS, AACSB et AMBA. 1 % des Business School dans le monde les ont, soit 95 écoles sur 9 500. Ces accréditations vont demander de faire évoluer le mode de fonctionnement et la qualité, notamment sur la logique du présentiel versus le distanciel. Pour la métaphore, c'est comme passer de l'ORTF à Netflix . Les critères d'accréditation vont évoluer dans ce sens et pour la première fois, l'éducation deviendra capitalistique. Auparavant, on ajoutait une salle, des chaises, un tableau et un professeur pour 50 étudiants et aujourd'hui, on investit dans des systèmes d'information, ce qui change complètement la donne.

Partout, excepté en Asie, les financements publics sont questionnés. Mis à part les Asiatiques qui financent de plus en plus leur enseignement supérieur par l'État, dans les autres pays se pose la question du financement. L'objectif d'EM Lyon dans 5 ou 10 ans est d'être une entreprise européenne, mais aussi présente en Chine, en Afrique et certainement en Amérique Latine. Quand les entreprises auront besoin de développer les talents de leurs collaborateurs de manière distancielle et présentielle, il faudra penser EM Lyon, école qui permet un développement des talents capables de faire, de changer, d'entrer dans ces ruptures. Il s'agira aussi d'être dans les 20 premiers voire dans le top 10 européen, sachant que des écoles vont disparaître. Déjà en France, des écoles disparaissent, mais cela arrivera aussi au niveau européen dans la mesure où il n'est pas possible que le système tienne comme il est aujourd'hui. En Grande-Bretagne, le gouvernement a décidé de donner au secteur public le droit de percevoir des frais de scolarité jusqu'à 9 000 £ivres par an, du coup toutes les écoles britanniques publiques ont facturé ces frais à hauteur de 9 000 £ivres par an.

Par ailleurs, EM Lyon a pour caractéristique de ne pas être une université, comme 10 % des Business school mondiales. Et cela a une importance, la Business school de Harvard ou de Stanford peut aller chercher à la faculté de médecine ou de physique un certain nombre d'expertises, ce que ne peuvent pas faire les autres écoles qui doivent s'hybrider d'une autre manière.

Au niveau européen, dans les trois ans à venir il faudra aller chercher 150 à 200 M€. Bernard BELLETANTE estime qu'EM Lyon doit avoir une capacité d'autofinancement représentant 10 à 15 % de son chiffre d'affaires pour réaliser ses investissements.

Enfin, pour réaliser 250 à 300 M€ d'activité, il faut un certain nombre de professeurs chercheurs, mais aussi de professeurs cliniciens, à savoir tous les tuteurs on line. C'est indispensable pour être demain aux normes internationales en termes de ratio.

Anne DAMON a compris que les enjeux sont plutôt à moyen terme et demande si des partenaires ont d'ores et déjà été identifiés. Si oui, elle demande lesquels et où ils sont géographiquement implantés.

Bernard BELLETANTE indique qu'en matière d'innovation la première stratégie est de reprendre la totalité du système d'information pour en créer un nouveau. Il a noué un partenariat avec IBM, après avoir discuté avec Microsoft. Ce partenariat avec IBM a abouti

en 2015 et ils viennent de signer un Joint Initiative Agreement, EM Lyon étant la seule Business School à avoir signé avec IBM un partenariat sur l'innovation pédagogique.

Également, pour changer les comportements à court terme, il travaille avec des start-up dont certaines sont développées par les étudiants d'EM Lyon. WAP a développé une technologie, un savoir-faire d'enseignement par les pairs. Cette start-up a émergé des processus de création d'entreprise de l'école qui l'accompagne et qui utilise ses services.

On est à la fois sur une dimension structurante, sur de gros investissements comme Machine learning qui travaille avec IBM (entreprise qui dépose au monde le plus de brevets), mais en même temps sur de la souplesse d'actions, d'activités, de proactivité en travaillant avec un certain nombre de start-up locales ou françaises.

Édite GALLAND a compris que la CCI crée une société anonyme dont elle sera actionnaire à 95 %, avec 50 000 € de capital, capital qui devrait augmenter rapidement, mais elle demande si ce sera par les résultats de l'école ou par croissance externe. Et si c'est par croissance externe, le taux de 95 % va par conséquent diminuer très rapidement au risque que la CCI ne soit plus actionnaire majoritaire.

Par ailleurs, la CCI devient propriétaire d'une SA à 95 % dont les parts peuvent être vendues. Une gouvernance future de la CCI pourrait vendre ses parts pour réduire son déficit, les dotations de l'État diminuant, elle estime qu'il y a là un risque.

Le Président Emmanuel IMBERTON estime que le travail réalisé est unique, la CCI Lyon Métropole étant la seule en France à mettre son école de commerce sous un statut de société anonyme. Dans les discussions qu'il a eues avec EM Lyon, il a été mis en avant le fait qu'il fallait une valorisation patrimoniale des efforts faits depuis 150 ans par la CCI. En créant cette SA, les élus vont donner une valeur à cet engagement.

Et c'est parce que EM Lyon a des résultats que ce schéma est possible. La CCI va devenir propriétaire, via sa filiale, d'un patrimoine immobilier de 80 M€ à Gerland et va garder son tènement immobilier libre de tout droit à Ecully à partir de 2022. Tout cela a en effet un coût et il faudra capitaliser l'école. Des pistes sont envisagées, mais il est encore trop tôt pour en parler, celles-ci n'étant pas officielles. Quoi qu'il en soit, la CCI a un certain nombre de participations et dans son Business book il a été décidé de gérer les participations en étant très actifs ; la CCI ne s'interdit pas de vendre, d'acheter, de revendre, ni de toucher des dividendes.

L'idée, en capitalisant l'école, est qu'elle prenne de la valeur, d'où le geste significatif proposé au corps social de l'école. Un certain nombre de questions se posent au corps social de EM Lyon, notamment aux professeurs ; il leur a été proposé de prendre une partie du capital qui leur sera offerte parce que c'est grâce à leur travail, à leur engagement que cette école est à ce niveau.

En actant la création d'une SA, il est conscient qu'ils cassent les tabous dans le monde éducatif, mais il prend acte que la ressource fiscale ne sera plus jamais comme avant et qu'il faut protéger tout le travail réalisé.

La CCI et EM Lyon créent avec Early Makers group une structure de développement, une SA avec toutes les opportunités et les risques que cela comporte. Mais ce schéma permet de parer toutes les éventualités.

Rendre indépendante financièrement l'école permet d'accélérer son développement et de lui permettre de faire de la croissance externe. Mais peut-être aussi, à travers cette structure, d'accueillir tout ou partie des activités formations de la CCI dont on sait qu'elles ne seront plus à l'avenir dans le périmètre de la CCI. Enfin, c'est accepter de faire entrer des investisseurs aux côtés de la CCI, dont des entreprises de la région ou des fonds d'investissement qui auront envie d'investir dans l'éducation. Il peut y avoir toutes sortes d'opportunités.

Yves CHAVENT s'associe aux propos tenus par rapport au retournement économique de l'EM Lyon que les chefs d'entreprise ne peuvent qu'admirer.

Dans le cadre de cette évolution, il souhaite savoir si l'on a réfléchi à l'opportunité de créer une fondation pour accompagner le développement de l'EM Lyon, dont les anciens élèves, qui sont aujourd'hui chefs d'entreprise, pourraient y adhérer et financer en partie le développement.

Bernard BELLETANTE acquiesce, la fondation EM Lyon a été créée il y a plus d'une vingtaine d'années et son président est membre du conseil d'administration de l'école. Cette fondation a essentiellement une activité d'accompagnement d'étudiants rencontrant des difficultés. Quelque 500 000 € de bourse sont accordés à des étudiants. Les revenus de cette fondation sont essentiellement issus de dons de personnes diplômées de l'école chaque année. En quatre ans, les fonds de cette fondation sont passés de 30 000 à 500 000 €, mais il est difficile d'aller au delà.

Il ajoute que créer une structure de type fondation reconnue d'utilité publique est un schéma lourd. Quoi qu'il en soit, la question se pose toujours pour savoir comment aller chercher des capitaux pour croître, pour prendre des partenariats. Beaucoup de solutions existent comme des sociétés coopératives, des systèmes de mutuelle, mais si demain l'école a l'opportunité de travailler avec une école d'ingénieurs italienne, allemande ou française, toutes ces structures ne permettent pas d'avoir une augmentation de fonds propres.

Jean-Cyril DESCOMBES estime que l'une des valeurs importantes de la CCI est le développement de l'entrepreneuriat. En conséquence, si on fait entrer des capitaux privés, peut-être de grands groupes qui iront chercher de brillants étudiants pour servir leur entreprise, il demande comment la CCI pourra garder sa capacité et sa liberté à diffuser cette culture de l'entrepreneuriat et faire que quelques élèves sortant de l'EM Lyon soient de vrais entrepreneurs.

Quand Bernard BELLETANTE a quitté EM Lyon en 2002, lorsqu'on parlait d'entrepreneuriat, il n'y avait qu'EM Lyon. A son retour 12 ans plus tard, il a pu constater que toutes les entreprises avaient leur incubateur, même l'École Centrale. Tout le monde multiplie les incubateurs, d'autant plus qu'un certain nombre d'entreprises n'ont pas besoin d'avoir une dotation capitalistique très lourde au départ. Sur les quatre dernières années, EM Lyon est passée d'une trentaine de dossiers de création d'entreprise à 160 et il faut aller plus loin et anticiper l'évolution du Code du Travail. En effet, le CDI tel qu'on le définit aujourd'hui va être de plus en plus questionné dans les années à venir et un certain nombre d'entreprises n'auront pas la possibilité de salarier de manière fixe un certain nombre d'expertises. Cela va aboutir à du multi-employeurs, de la multi-activité pour nombre de collaborateurs et il faut pouvoir travailler ce type de qualité, les personnes, au lieu d'être salariées, vendront leur expertise à différentes entreprises peut-être dans plusieurs régions du monde.

Très concrètement, le schéma vise à continuer à être un incubateur généraliste pour toute personne qui souhaite monter un projet d'entreprise. Il faut l'affirmer et montrer qu'en 30 ans EM Lyon a permis de créer près de 1 600 entreprises, avec un taux de survie de 85 % après cinq ans. Mais il faut aller plus loin en construisant une image de marque sur certains secteurs, notamment autour de l'intelligence artificielle particulièrement appliquée aux ressources humaines ; le métier d'EM Lyon étant de travailler les compétences de

l'individu. Le conseil d'administration travaille donc sur la possibilité d'investir plus massivement sur le domaine des high tech et HR (human resources technology).

Bien évidemment, il est inenvisageable d'abandonner ce positionnement d'entrepreneuriat, il faut au contraire le raviver pour redevenir - compétitivement parlant - distinctif. Quelqu'un qui entre dans l'incubateur EM Lyon est désormais immédiatement incubé à Shanghai, Casablanca et à Paris : rester sur le département du Rhône n'aurait aucun intérêt.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que EM Lyon est en phase de consultation du comité d'entreprise sur sa transformation, raison pour laquelle il ne sera pas possible de communiquer sur le sujet avant la fin de la procédure en juin.

Avis de la commission des finances

Thierry RAEVEL salue le Président IMBERTON, les élus et le Directeur Général et précise que la Commission des Finances s'est réunie le 13 avril. Nicolas BONNET a présenté un excellent travail et il tient au nom de la Commission des Finances à renouveler le plaisir que les élus de la Commission ont eu à travailler avec lui.

Lors de la présentation de ce processus de changement d'organisation, la Commission des Finances a analysé la situation. Elle estime que ce changement de gouvernance génère un certain nombre de risques financiers tout à fait acceptables.

La Commission a par ailleurs souhaité proposer la création d'un groupe d'élus issus de sa composition, qui seront chargés de trois missions :

- mission de suivi du changement d'organisation et de la mise en œuvre de ce changement d'organisation ;
- devoir de vigilance auprès du Président de la Chambre de Commerce pour l'informer en toute connaissance de cause des risques pris et de la manière dont ils sont gérés ;
- et si le Président le juge utile, devoir d'information auprès d'élus qui se posent un certain nombre de questions.

Le Président Emmanuel IMBERTON est d'accord avec la proposition faite. Il faudra voir avec le Directeur Général comment ce groupe d'élus peut suivre l'évolution de ce chantier qui va se poursuivre dans les mois à venir. Il demande toutefois la position de la Commission sur l'opération à venir.

Thierry RAEVEL indique les élus de la Commission sont favorables à la mise en œuvre de l'opération à venir, en intégrant la proposition de groupe de travail.

Le Président Emmanuel IMBERTON souhaite élargir la mission de ce groupe de travail à un autre dossier délicat, le Musée des tissus. Cette proposition est intéressante, d'autant plus qu'il va y avoir une vacance au niveau du secrétariat général, Nicolas BONNET quittant la CCI.

Le Président procède au vote.

Il demande à l'Assemblée Générale :

- ***de valider la création par la CCI Lyon Métropole d'une SA à directoire et conseil de surveillance doté d'un capital initial de 50 000 €, de faire l'apport de capital correspondant et de participer à sa gouvernance ;***
- ***de donner tous pouvoirs au Président, ou à son délégataire, afin de conduire à bien le projet, créer la société et faire évoluer la gouvernance de l'Aescra, d'engager toute étude, discussion, et négociation, de signer tout acte et accomplir toutes formalités.***

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Il souligne que les élus viennent d'accomplir un acte unique d'avenir afin de doter EM Lyon. Il souhaite que soit dit au conseil d'administration et au corps professoral que cette décision a été prise à l'unanimité des élus.

Applaudissements.

Alignement de la durée des baux à construction consentis à SCIC Habitat à Ecully

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET.

Nicolas BONNET informe qu'à l'immédiate proximité du site de l'EM Lyon Business School à Ecully sont actuellement exploitées par Cardinal Campus (précédemment par l'association Résidences et Loisirs) deux résidences étudiantes, le Galion et le Drakkar.

Ces résidences accueillent très majoritairement des étudiants d'EM Lyon et étant assez anciennes, il est nécessaire de les remettre aux normes et de les rénover. En effet, les chambres de 12 m² ne correspondent plus aux standards actuels, notamment pour accueillir des cadres qui viennent en formation.

Ces deux bâtiments ont été construits par SCIC Habitat sur des terrains appartenant à la CCI Lyon Métropole, soit :

Pour le bâtiment le Galion :

Bail à construction signé le 23 décembre 1977 entre la CCI de Lyon et la Sauvegarde Immobilière (aujourd'hui SCIC habitat Rhône-Alpes) pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 23 décembre 2026. Une indemnité forfaitaire de 51 197 € (335 830 francs) a été versée à la signature de l'acte.

Le bâtiment compte 129 chambres, ainsi que des cuisines collectives (2 par étage).

Pour le bâtiment le Drakkar :

Bail à construction signé le 6 juillet 1992 entre la CCI de Lyon et SCIC Habitat pour une durée de 65 ans, soit jusqu'au 6 juillet 2057. La durée du bail pourrait être réduite à 40 ans (6 juillet 2032) sur demande de la CCI et après accord du Crédit Foncier, dès lors qu'il sera attesté que le prêt locatif aidé aura été intégralement remboursé.

Le bâtiment compte 183 chambres regroupées par 3, avec cuisine collective et quelques studios.

Le bail à construction prévoit une redevance annuelle forfaitaire de 3 811 €, révisable tous les trois ans sur la base de l'ICC.

Ces deux baux arriveront à échéance le 23 décembre 2026 pour le Galion et le 6 juillet 2057 pour le Drakkar. Les résidences construites par SCIC HABITAT Rhône-Alpes sur les terrains d'assiette objets des baux sont actuellement louées à Cardinal Campus (Groupe Cardinal) aux termes de conventions de location signées le 31 août 2017 pour une durée de neuf ans.

En lien avec l'EM Lyon, et dans l'objectif d'une rénovation lourde des bâtiments, SCIC HABITAT Rhône-Alpes s'est engagée à réaliser des travaux significatifs sur ces résidences dont, dès 2018, la réfection intégrale des façades avec isolation thermique de la résidence le Galion et mise en conformité de l'accessibilité handicapés de la salle commune et ses accès de la résidence le Drakkar.

L'importance de ces investissements va conduire SCIC Habitat à souscrire des financements extérieurs sur une durée d'amortissement qui excède la durée résiduelle du bail à construction pour le Galion, soit après 2026.

Afin d'accompagner ce programme de rénovation lourde des deux résidences et sur demande de SCIC HABITAT Rhône-Alpes, il est proposé d'aligner les durées de vie des deux baux (2026 et 2057) sur une nouvelle échéance commune au 6 juillet 2053.

Dans la mesure où il n'y a pas de question, le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

Il demande à l'Assemblée Générale :

- ***d'approuver l'alignement de la durée de vie des deux baux avec échéance en 2053 ;***
- ***de l'habiliter et de l'autoriser à négocier, modifier et signer les actes et avenants correspondants.***

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Forum de l'international

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Yves CHAVENT.

Yves CHAVENT rappelle que le Forum de l'international s'est déroulé du 27 au 29 mars. Chacun sait que l'international est une priorité du mandat et que la CCI a vocation à améliorer le commerce extérieur de la France et du territoire en priorité.

Diffusion d'un film réalisé pendant le forum.

La CCI a voulu faire de ce 10^{ème} Forum un événement d'une ampleur plus importante que les précédents, raison pour laquelle Yves CHAVENT a obtenu, malgré les contraintes budgétaires, un budget supplémentaire.

En quelques chiffres :

- Ce 10^{ème} Forum, qui s'est déroulé sur les sites de Lyon, Saint-Étienne et Roanne, a accueilli 935 visiteurs (le double par rapport à l'exercice précédent). Sur les 1 099 visiteurs

pré-enregistrés sur internet, 714 sont venus, soit 65 %, et 215 personnes qui n'étaient pas inscrites y ont participé.

- + 8 % d'experts pays

- le nombre d'experts sectoriels de Business France est en baisse, à - 50 % (2/4), mais cela n'a pas eu un impact très important sur le nombre de rendez-vous. En effet, les entrepreneurs cherchent surtout des experts pays.

- rendez-vous partenaires, sponsors CCI : le chiffre est stable,

- nombre de participants entreprises : plus de 51 %. Cela veut dire qu'il y a encore beaucoup de cabinets conseil, consultants, avocats ou autres ; cela fait partie de l'environnement de l'entreprise, mais l'objectif est d'attirer encore plus d'entreprises.

- entreprises différentes : + 61 %.

- nombre de rendez-vous individuels : - 13 %, ceci étant lié à l'architecture du site Internet que la CCI a sous-traité. Il était facile de s'inscrire au forum, mais plus compliqué pour s'inscrire aux rendez-vous individuels. Il y avait la possibilité de s'inscrire sur place, mais cela n'a pas permis de rattraper le retard.

- nombre d'ateliers et conférences : + 33 %

- cumul des présents aux ateliers et conférences : 1 150 personnes, + 244 %. Des entreprises ont assisté à plusieurs ateliers ou conférences. Ce chiffre en très forte progression révèle l'intérêt des entreprises.

La conférence inaugurale a eu un grand succès. Pascal PICQ et Alexandre ADLER ont délivré un message dans leur spécialité. Puis Pacte PME a été présenté et différents ateliers ont eu lieu, dont :

- comment sécuriser les moyens de paiement à l'international ;
- gérer les risques, cautions et garanties des biens exportés et les assurances des personnes à l'étranger ;
- comment travailler en Afrique, continent autour duquel tous les experts s'accordent à dire qu'il y aura une croissance importante dans les prochaines années et il faut que les entreprises françaises soient présentes ;
- s'intéresser au Canada, en lien direct avec le vol Lyon-Montréal ;
- les États-Unis, du rêve à la réalité, les clés pour réussir ;

- Brexit, atelier payant pour lequel il y a eu beaucoup d'inscriptions. Cet atelier payant a mis en évidence un problème technique. Alors que la CCI prône le développement du digital dans les entreprises, elle n'a pas été en capacité de faire payer les clients en ligne ;
- Chine, Ukraine, Hong Kong porte d'entrée pour la Chine, mais aussi pour l'Asie avec des entreprises françaises qui s'y installent pour faire de la logistique ;
- faire un auto-diagnostic export, pour les PME qui ont envie d'aller à l'export mais qui en même temps hésitent. Cet auto-diagnostic permet aux chefs d'entreprise de voir s'ils remplissent les critères minimums pour réussir à l'exportation ;
- intégrer les objectifs de développement durable ;
- comment aborder le marché des technologies de l'information.

Parmi les points positifs, on peut noter la participation des partenaires institutionnels. Même si pour la plupart d'entre eux, il était compliqué d'augmenter le budget alloué au Forum de l'International, ils ont tout de même accompagné la CCI.

Cet événement s'est déroulé dans le cadre de la Quinzaine de l'International. L'objectif était d'attirer 1 000 visiteurs sur Auvergne Rhône-Alpes et il a quasiment été atteint à Lyon, Saint-Étienne et Roanne qui ont représenté 70 % de ce qui a été réalisé sur l'ensemble de la région.

Mais il faut aussi souligner l'accompagnement des partenaires financiers, le budget sponsors étant de 29 000 € l'an dernier, contre 56 000 € cette année.

Le budget s'est élevé à 146 300 €, avec une part importante pour la communication, dont sponsors privés 44 000 €, Grand Lyon 12 000 € et la CCI Lyon Métropole 99 300 € sur un budget prévisionnel de 100 000 €.

Yves CHAVENT salue l'appui de l'équipe de la direction de l'International, ainsi que l'implication de la direction de la Communication. Tout cela passait par de l'information notamment sur les supports digitaux pour communiquer avec les entreprises.

En revanche, parmi les points plus négatifs, on peut noter le nombre d'entreprises participantes, ainsi que le site d'inscription qui a dysfonctionné. Par ailleurs, la conférence de presse de la CCI de région qui lançait l'événement de la Quinzaine de l'International n'a pas parlé pas de la Quinzaine ni de l'événement organisé à Lyon. Il faudra s'entretenir avec les services de la CCIR l'année prochaine sur ce sujet. Enfin, lors de l'assemblée générale précédant le Forum de l'International, Yves CHAVENT avait expliqué ce qu'il

attendait des élus. Il avait également sollicité les membres de la Commission International pour qu'ils s'investissent, mais malheureusement lors du Forum il n'a pas vu beaucoup d'élus notamment à Lyon. Il souhaite que les élus soient plus présents autour des entreprises et des sponsors.

Jocelyne CORNEC évoque le problème lié à la date choisie, le salon Industrie à Paris se déroulant le même jour. Il avait été soumis le souhait de changer les dates et d'avancer ce Forum d'une semaine.

Yves CHAVENT juge cette remarque pertinente, mais rappelle que cet événement s'est déroulé dans le cadre de la Quinzaine de l'International organisée par la CCI de région et la CCI Lyon Métropole n'a pas toute liberté pour choisir les dates. Il faut également tenir compte de la disponibilité des salles. Il est difficile, quand on organise un événement, d'être le seul à ce moment-là, beaucoup d'événements étant organisés. Mais ils vont essayer de trouver une date qui convienne mieux.

Jean-Charles FODDIS ajoute que l'on est contraint par rapport à la Quinzaine de l'International. Effectivement, les dates n'étaient pas idéales, mais quoi qu'il en soit, de par le foisonnement d'événements, il est difficile de faire en sorte que les événements ne se chevauchent pas. L'année dernière, c'était en même temps que le Printemps des entrepreneurs, cette année en même temps que le Forum Industrie. Ils essaieront de faire mieux l'année prochaine, mais c'est un réel problème.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle le bon bilan, le nombre de participations ayant doublé. Cependant, il y a encore beaucoup à faire ; on peut constater que ce sont surtout des initiés qui y participent. L'objectif est de savoir comment le Forum pourrait être l'apothéose d'actions menées auprès des entrepreneurs qui ne participent pas, faute d'être trop occupés.

PLU de Chaponost

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Pierre PREUILH.

Il demande expressément à Évelyne GALERA en tant qu'adjointe au maire de Chaponost, de ne pas prendre part aux discussions ni au vote.

Pierre PREUILH rappelle en préambule que les avis produits dans les notes d'urbanisme sont directement inspirés du groupe Doctrine Urbanisme constitué d'élus de la Commission Commerce et de la Commission Aménagement. Il présente le PLU.

I – Le contexte

Avec 7 963 habitants en 2012 sur une surface de 1 631 hectares, Chaponost se positionne stratégiquement au sein de l'agglomération lyonnaise et aux portes d'un plateau agricole. Membre depuis 1996 de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG), qui compte 29 000 habitants, Chaponost en est la commune la plus importante après Brignais. La ville est également couverte par le SCoT de l'Ouest Lyonnais, approuvé en 2011, actuellement en révision.

La révision du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013.

Le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2018.

La CCI doit rendre un avis avant le 29 avril 2018.

II - Éléments d'avis sur la révision du PLU

A/ SUR LE VOLET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le rapport de présentation :

Nous considérons que la carte de la hiérarchisation des parcs d'activités et celle de la hiérarchie commerciale actuelle manquent visuellement de clarté.

Nous partageons le constat qui est fait sur l'évolution du tissu économique. Le territoire de Chaponost bénéficie d'une dynamique économique avec un renouvellement des établissements et une part significative des établissements ayant plus de cinq ans.

Cependant, il faut veiller à conserver l'activité productive sur le territoire. En effet, si l'industrie représente seulement 13 % des établissements du territoire, elle est le secteur le plus employeur avec 40 % des emplois (chiffres RCS au 01/01/2017).

Parmi les points d'alerte, il faut rester attentif face au risque de mutation d'une économie mixte et équilibrée vers une économie qui serait trop résidentielle.

Le PADD :

Nous partageons la volonté de conserver et aménager un foncier de qualité dédié à l'activité productive sur les cinq zones activités, soit 75 ha, de la commune de Chaponost. Les contraintes réglementaires, les risques naturels et technologiques ne permettent pas à la commune d'avoir des réserves foncières à urbaniser conséquentes.

Le schéma de d'accueil des entreprises (SAE) de la CCVG permet de clarifier la vocation des zones d'activités en les hiérarchisant en termes de rayonnement et de vocation. En effet la vocation des zones d'activités doit être précisée afin d'éviter les risques de conflits d'usage et garantir les meilleures conditions d'accueil pour les activités industrielles et de services aux entreprises.

Il apparaît par ailleurs nécessaire de requalifier les zones d'activités vieillissantes et d'apporter une attention particulière à la vitrine le long de la RD 342.

La desserte des zones d'activité en bus ou en modes actifs depuis la gare (dont l'aménagement paysager sera requalifié), doit également faire l'objet d'une action spécifique.

Le règlement et le zonage :

La traduction du SAE dans le règlement permet de protéger et maintenir les activités économiques, en particulier industrielles, sur ces zones face au développement anarchique et non maîtrisé des activités de commerce.

Les règles architecturales et paysagères apportent de la souplesse, tout en garantissant une qualité et une cohérence sur les zones d'activités à vocation économique, en particulier le long de la RD342.

B/ SUR LE VOLET COMMERCE

Rapport de présentation :

En complément des cartes sur la hiérarchie commerciale actuelle à l'échelle intercommunale, nous préconisons de réaliser une carte montrant l'offre commerciale à l'échelle de la commune (Carrefour Contact, les deux zones commerciales à relier, les

zones de marchés): les différentes cartes de l'offre commerciale contenues dans le rapport étant à l'échelle du SCoT de l'Ouest Lyonnais.

Le PADD :

L'objectif affiché de mettre en place un lien entre les deux polarités commerciales (La place de l'Eglise/rue Jules Chausse et l'avenue P. Doumer/rue des Viollières) pour créer un centre-ville plus dense nous paraît tout à fait cohérent compte tenu du fonctionnement actuel du tissu commercial effectivement scindé entre ces 2 noyaux et relié par une rue Chapard aujourd'hui encore peu qualifiée. Par ailleurs la volonté de renforcer la densité de population aux abords directs du centre-ville est également de nature à renforcer l'attractivité des commerces et services.

Le règlement et le zonage :

En ce qui concerne le règlement graphique, nous préconisons de mettre de la couleur pour chaque zone (U, UA...), cela permettrait de mieux les identifier. Il aurait été également intéressant de disposer d'une carte zoomée sur le centre-ville pour plus de lisibilité des prescriptions graphiques.

Nous suggérons qu'il y ait une cohérence entre les termes utilisés pour signifier l'obligation d'activité en rez-de-chaussée : vous citez sur la carte de zonage « rez-de-chaussée commercial obligatoire » et « rez-de-chaussé d'activité (bureaux, services avec accueil de clientèle, commerce) obligatoire » et : « linéaire commercial » et « linéaire activité » dans le règlement écrit. À notre sens, il serait plus approprié d'utiliser ces derniers termes dans tous les documents.

Sur la zone urbaine

Concernant la localisation des linéaires, nous jugeons qu'elle est globalement cohérente avec l'implantation actuelle des rez-de-chaussée avec des linéaires commerce qui couvrent les portions de rue avec la plus forte commercialité. Nous pensons que les linéaires sont un peu trop extensifs, mais cette remarque est contrebalancée par le fait que le règlement édicte une interdiction d'implantation de commerce et artisanat en dehors des linéaires édictés dans les zones UCa et UC.

Nous sommes également plus nuancés s'agissant du linéaire commerce instauré dans le cadre de **IOAP Bellevue-Doumer**, en continuité de l'existant sur l'avenue Paul Doumer. En effet, instaurer d'emblée un linéaire strict va imposer aux futurs propriétaires des

locaux une exploitation limitée aux activités relevant purement du commerce et de l'artisanat de détail, le risque est de rendre plus difficile la commercialisation des locaux commerciaux et, à terme, de se retrouver avec des locaux vides, faute d'avoir trouvé preneur. En l'espèce, nous pensons qu'il conviendrait de mener une réflexion précise en amont de la programmation sur le type d'activités qui pourraient s'implanter compte tenu du potentiel économique, des activités déjà existantes sur la commune et la de la configuration du programme immobilier. Il convient d'être particulièrement précis dans la programmation des locaux commerciaux afin de maximiser leur commercialisation.

Les zones d'activité économiques

Nous notons, qu'en cohérence avec la volonté affichée dans le rapport de présentation de limiter l'implantation d'établissement de commerces dans les zones d'activités à vocation industrielle et artisanale, les règlements des zones économiques (UAe, UAn, UAm) ont été adaptés en interdisant le commerce et l'artisanat de détail.

III - Conclusions et suites à donner

La CCI Lyon Métropole émet un avis favorable relatif au projet de révision du PLU de Chaponost et demande la prise en compte des éléments exposés plus haut.

La CCI Lyon Métropole poursuivra son partenariat avec la commune de Chaponost afin de garantir les conditions d'accueil favorables à l'activité économique et à la création d'emplois sur le territoire.

le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

Il demande à l'Assemblée Générale de donner son accord sur cet avis et de l'autoriser à signer le courrier de transmission de ce dernier au maire de la commune de Chaponost.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Le Président Emmanuel IMBERTON félicite Évelyne GALERA pour son travail en tant qu'adjointe au maire.

Il précise que c'est une obligation légale de passer en consultation tous les PLU, mais dorénavant les élus étudieront le sujet en amont et poseront au préalable leurs éventuelles questions afin de passer directement au vote.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Informations décisions de Bureau

Décisions Bureau du 26 mars

- Le Bureau a validé :
 - la signature de la convention de partenariat avec la ville de Tassin,
 - la demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME dans le cadre du programme Eco Energie,
 - la désignation de Philippe DALAUDIERE, en qualité de suppléant au sein du Pôle agroalimentaire de la Loire,
 - la proposition de désignation de Jacques MORIZE, ancien membre élu, en qualité de membre associé et en remplacement de Thierry ROCOURT, démissionnaire en février, à soumettre en Assemblée.

Décisions Bureau du 9 avril

- Le Bureau a validé :
 - la demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du programme Lyon Métropole d'Entrepreneurs (LME) ,
 - la désignation de :
 - Daniel BUGUET, en qualité de titulaire au sein de l'ICOF,
 - François MEON, en qualité de titulaire et en remplacement de Philippe DAVID au sein de l'ENISE.

Informations des Présidents de Délégation

Délégation de Saint-Étienne

François MEON ne souhaite pas revenir sur les sujets de l'A45 et de l'aéroport Andrézieux Bouthéon dont les solutions ne sont pas encore trouvées.

En revanche, il souhaite évoquer une manifestation en cours d'organisation à Saint-Etienne, à savoir Go Fab – Usine du futur - qui aura lieu le 14 juin 2018 au Centre de congrès de Saint-Étienne. Cette journée sera dédiée au manufacturing de demain. La CCI a pu fédérer les acteurs déjà présents sur cette problématique à Saint-Étienne, ainsi que CETIM, deux écoles d'ingénieurs (ENIM et ENISE), l'UIMM et Saint-Étienne Métropole.

Une conférence inaugurale aura lieu en présence d'Alexandre SAUBOT, ancien président de l'UIMM nationale, et dirigeant de Haulotte. Six tables rondes seront organisées auxquelles il sera possible de s'inscrire dans la limite de deux par personne :

- Automatisation et Robotique avancée : comment réussir son intégration ?
- Procédés de fabrication innovants : la fabrication additive métallique est-elle pour moi ?
- Usine et usinage connectés : entreprise du futur ou d'aujourd'hui ?
- Cyber sécurité des systèmes industriels : comment prévenir les risques ?
- Maintenance prédictive : quelles sont les méthodes et la place de l'homme ?
- Technologies et nouvelles conditions de travail : que devons-nous faire ?

Enfin, lors de la conférence de clôture il y aura peut-être la présence de Bruno Le MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances ou de sa secrétaire d'État, Delphine GENY-STEPHANN.

Délégation de Roanne

Guy DELORME informe qu'il a assisté à une réunion organisée à Gueugnon en Saône-et-Loire et présente un document reprenant le travail en commun des CCI de la Nièvre, de l'Allier, de Lyon Métropole et de Saône-et-Loire pour, sur cette zone semi-rurale, voir comment, à travers l'attractivité du territoire, développer des choses en commun.

La synergie a été remarquable entre les différents acteurs, en présence du vice-président de la région de Bourgogne-Franche Comté et du Président du département.

Cette région s'interroge beaucoup sur les questions de métropole, ses infrastructures, raison pour laquelle il y a un fort attrait pour la région métropolitaine lyonnaise. La Métropole de Lyon permet d'avoir des infrastructures très importantes, mais il faudrait cependant se souvenir de ce qu'est une métropole au sens étymologique du terme : mère des cités qui aide ses filles, elle ne profite pas de son indépendance pour se replier sur elle-même. C'est une question à se poser sur le regard que l'on a du rôle d'une métropole.

Par ailleurs, les élus de Roanne ont une réunion à 14 heures concernant le tourisme de la région Roannaise. Ils ont en effet joué leur rôle de partenaires neutres ; ils ont rencontré les quatre présidents des EPCI environnantes et le Président d'Agglomération pour faire en sorte de travailler tous ensemble avec une seule entité et probablement une seule marque de territoire dans le cadre du tourisme et plus largement dans le cadre d'une agence d'attractivité du territoire.

Enfin, le mercredi 25 avril, les élus organisent Eductour pour favoriser le rapprochement des territoires et sensibiliser les acteurs du tourisme et de la gastronomie. Guy DELORME remercie infiniment les personnalités lyonnaises qui viennent à Roanne pour que Roanne, au moins en termes de gastronomie, devienne le 10^{ème} arrondissement de Lyon.

Informations générales

Philippe VALENTIN tient à remercier Nicolas BONNET qui a toutes les aptitudes pour faire partie de la famille du monde entrepreneurial : disponibilité, qualité de la relation, puissance de travail. Il le remercie pour le travail réalisé et souligne qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur l'opération de Crowdfunding pour le Musée des Tissus dont le compteur augmente et devrait arriver autour des 100 000 €. Pour rappel, la réduction fiscale est de 66 %.

Une délibération sera à voter sur ce sujet lors de l'AG du mois de juin concernant le fait que la CCI cède le Musée des Tissus pour un euro symbolique à la Région. Une dernière manifestation au Musée des Tissus se déroulera fin juin ou début juillet.

Concernant l'A45, le sujet est au point mort. Les acteurs ont du mal à obtenir les rendez-vous avec le Ministre de l'Intérieur et le Président de la Métropole. Cependant, ils suivent avec attention l'ensemble des débats sur le déclassement A6-A7. Il a depuis longtemps été identifié dans la métropole lyonnaise deux faiblesses : l'aéroport, qui est en train de se développer, et les infrastructures, mais malheureusement ce problème va demeurer pendant quelques années. Raison pour laquelle les élus ont souhaité que la Commission Infrastructures travaille sur ce sujet et délivrera un *livre blanc* sur les infrastructures de sa zone de compétence dans les mois à venir.

Il rappelle ensuite l'opération Go Numérique le lundi 14 mai sur la transformation numérique, à la CCI.

Enfin, ce lundi 23 avril après-midi le Président et le Bureau vont faire une conférence de presse de présentation du Business book et répondront aux questions des journalistes.

Conclusion

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Monsieur Olivier COPPENS, représentant de l'État.

Olivier COPPENS salue les élus chefs d'entreprise et le Président IMBERTON et les remercie de lui permettre de conclure cette assemblée générale.

Il fait part des chiffres annuels particulièrement positifs en matière d'attractivité de la France en général et du territoire en particulier. Il constate une amélioration du climat des affaires pour les TPE et PME. La tendance est plutôt favorable, près de 3/4 des PME TPE se disant plutôt confiantes. Et même si elle reste minoritaire, la part des entreprises qui ne rencontrent pas de frein dans leur développement a doublé par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, les perspectives pour le premier semestre en termes de chiffre d'affaires confirment une bonne orientation. Ainsi, une PME sur deux devrait recruter au cours du premier semestre et 30 % d'entre elles prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires salarié.

La tendance est également favorable en matière d'investissement et devrait le rester pour ce premier semestre.

C'est là la démonstration la plus concrète que le territoire attire et suscite des investissements de plus en plus nombreux. Aussi, dans ce cadre, le rôle de l'État est de soutenir de grandes orientations. À ce titre, l'État met en place depuis 10 mois une stratégie économique reposant sur quatre piliers :

Liberté :

- Donner aux entreprises la capacité de se déployer, d'investir, de créer des nouvelles richesses plus facilement, en tout cas le plus facilement possible. Et ce, par une transformation du marché du travail qui a déjà été portée par la Ministre du Travail. C'est

une façon de dire aux entrepreneurs et à toutes les PME qu'ils peuvent désormais embaucher plus facilement.

- Transformation en matière fiscale portée par le Ministre des Finances notamment depuis 2017 visant à redonner de la liberté aux investisseurs.

- Le projet de loi sur la croissance et la transformation des entreprises qui doit être débattu dans quelques semaines, objectif stratégique majeur, visera à terme à libérer la capacité des PME à grandir, à innover, à se digitaliser et à exporter afin de retrouver cet esprit de conquête.

Investissement :

L'État devrait multiplier ses efforts pour permettre la digitalisation de l'appareil productif français, avec notamment des dispositifs de soutien à la recherche. Le crédit impôt recherche devrait être sanctuarisé.

C'est également pour ces raisons que le Président de la République a développé une stratégie reposant sur l'intelligence artificielle présentée il y a quelques semaines.

Protection :

Le programme PACTE devra comporter un renforcement significatif du décret qui porte sur les investissements en France.

La protection passe également par une juste taxation des géants du numérique, le Gouvernement s'y étant engagé depuis plusieurs semaines. Cette démarche a déjà abouti à une directive européenne.

Restauration des finances publiques :

Cela tient en trois chiffres : 5-3-1. 5 points de dette publique en moins, 3 points de dépenses publiques en moins et 1 point de prélèvements obligatoires en moins.

En conclusion, Olivier COPPENS rappelle que les investissements étrangers en France sont l'un des meilleurs baromètres de l'attractivité et de la santé économique du pays. Effectivement, un investisseur ne place pas son capital dans un pays qu'il estime fragile. La montée en puissance des investisseurs étrangers prouve que la France a, aux yeux du monde, l'avenir devant elle.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Olivier COPPENS pour ce propos optimiste.

Dans la mesure où il n'y a pas de questions diverses, il clôt la séance à 12 heures 45.

**LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
AURA LIEU LUNDI 25 JUIN 2018 à 10H30**